DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, à la salle communale de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M ROUDET – Mme PICARD – M MOLIERES - Mme MAUREL Marie-José - M DOMINGUEZ – Mme JACONO – M DARASSE – M VAGLIENTI – M BESSIOUD – Mme MAUREL Pascale – M PRADES – Mme BRET.

Etaient absents avec pouvoir : Mme ALLETRU avec pouvoir à Mme PICARD

Était absent :

Date de la convocation : 18 novembre 2021

Secrétaire de séance : M DOMINGUEZ Olivier

****

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Projet d'adhésion à l'option maintenance de l'éclairage public proposée par le Territoire Départemental d'Energie
- Renouvellement du bail concernant les terrains de tennis
- Personnel communal : CDD du 01/01/2022 au 31/07/2022 pour le poste de cuisinière
- Eclairage du stade de foot
- Modification du PLU de FIAC
- Clôture de l'enquête publique relative au PPRi le 8 novembre 2021
- Fermeture temporaire pour travaux des passages à niveau route de Graulhet et route les lacs
- Compte rendu de la réunion du comité consultatif « Socadal »
- Compte rendu des réunions des commissions communales et intercommunales
- Questions et informations diverses

VIREMENT DE CREDITS

Conformément aux articles L2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des virements de crédits qu'elle a opérés depuis le chapitre 020 « Dépenses imprévues ». En effet, le Conseil Municipal avait validé l'acquisition et l'installation de panneaux pour signaler le

plan d'eau St Charles. Les crédits étant insuffisants, un virement de crédits a été opéré des dépenses imprévues en investissement vers le programme signalisation pour un montant de 8 000 €.

DCM 2021-056
BAIL TERRAIN DE TENNIS

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que depuis 2002, la commune de Damiatte est titulaire d'un bail pour le terrain de tennis et le bâtiment situé à côté des cours. Le bail est consenti par Monsieur
VERP Alain moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'un euro. La commune assure les biens objet du bail et prend à sa charge les factures d'eau et d'assainissement. La durée du bail est celle du mandat municipal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un nouveau bail à échéance de mars 2026 sauf changement imposé par la loi sur la durée du mandat de Maire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer un bail, comme ci-annexé, jusqu'au terme du présent mandat avec Monsieur VERP Alain pour les parcelles sises 2 chemin du Lézert à Damiatte et cadastrées section D numéros 334 et 1935 moyennant une redevance annuelle d'un euro.

DCM 2021-057
RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal de Damiatte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour préparer les repas à la cantine (gestion des menus, des commandes et préparation) ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 mois, allant du 1er janvier 2022 au 31 juillet 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de cuisinier(e) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28h30.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Damiatte adhère à l'option 2 du Territoire Départemental d'Energie pour les travaux d'investissement sur l'éclairage public.

Elle propose d'adhérer à l'option 1 pour la maintenance de l'éclairage public. Elle précise qu'actuellement et en complément des travaux réalisés par les employés communaux titulaires de l'habilitation électrique, la maintenance est effectuée par Energie Service Lavaur selon les termes d'une convention signée en 2016 pour un coût annuel de 3 500 € HT. En comparaison, l'option 1 du TET serait de 20 €/ lampe avec un engagement de 5 ans. La commune compte environ 160 points lumineux. D'autre part, en signant l'option 1, la commune peut prétendre à une majoration de la participation du TET sur les travaux d'investissement. Enfin, Madame le Maire indique que le coût de la prestation ponctuelle de la société CEGELEC s'élèverait 140 € / lampe.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à adresser au TET une lettre d'intention d'adhésion à l'option 1.

CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec Madame VIDAL, adjointe aux affaires scolaires, elle a validé la proposition de Transgourmet, fournisseur de la cantine scolaire qui peut aider la collectivité pour l'élaboration de menus dans le respect de la loi Egalim.

Elle précise que lors de la réunion du mois d'octobre, les délégués de parents d'élèves ont manifesté de bons retours sur le personnel en poste à la cantine.

ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOT

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le coût estimatif de la réparation de l'éclairage public : 1 051.00 € HT pour la réparation de deux lampes, 3 944.00 € pour un relamping complet, 837.92 € pour remplacer les deux lampes en régie mais la nacelle n'est pas adaptée.

Considérant l'âge des ampoules et les pannes probables à venir, le Conseil Municipal décide de procéder au relamping complet pour 3 944.00 € HT.
L'assemblée demande également à Madame le Maire de contacter le district de football pour envisager d'abaisser la hauteur des projecteurs ce qui faciliterait les interventions à venir. Si cela était réalisable, les travaux pourraient être envisagés en même temps que la réfection des vestiaires.

URBANISME
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la CC Lautrécois Pays D'Agout procède à la modification des PLU de Fiac et Vielmur. La première consiste à l'ajout de bâtiments identifiés comme aménageables en zone agricole, la seconde a pour but d'agrandir la zone constructible de la zone d'activité en réduisant la zone non aedificandi le long de la route départementale 112 (25 m au lieu de 35).

REVISION PPRi
Madame le Maire précise que l'enquête publique relative à la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation Agout en Aval de Castres s'est terminée le 8 novembre. Le commissaire enquêteur doit rendre son rapport dans le délai d'un mois. Peu de personnes se sont manifestées pendant la durée de l'enquête.

FERMETURE PASSAGE A NIVEAU
La SNCF prévoyant de refaire le platelage, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le passage à niveau de la route des lacs sera fermé le 2 décembre et celui de la route de Graulhet le 30 novembre.

MARCHE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE
Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commune avait soumissionné au marché lancé par la CC Lautrécois Pays d'Agout pour le fauchage et le débroussaillage des voies. Elle précise que la commission d'appel d'offres de la CCLPA a déclaré cette procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général. Une nouvelle procédure sera mise en œuvre. La commune ne devrait pas y participer. Le Conseil Communautaire décidera dans quelle mesure les communes qui effectuent les travaux de fauchage et débroussaillage en régie seront indemnisées.

CONSEIL D'ECOLE
Mesdames VIDAL et MAUREL Pascale communiquent le compte rendu du dernier conseil d'école. Les parents souhaitent une intervention de la commune pour remédier au problème de stationnement. Le bac à fleurs situé sur le trottoir devant l'école sera déplacé afin de faciliter le cheminement depuis la route de Graulhet jusqu'à l'école en passant par la zone piétonne entre les deux rangées de stationnement sur le parking de l'école. La signalisation au sol de cet espace sera renforcée.
D'autre part, enseignants et parents signalent un problème récurrent de chauffage. Il fait très chaud dans les classes de maternelles alors que la température est ressentie comme trop faible au primaire. En premier lieu, Madame le Maire fera un rappel aux enseignants pour maintenir la porte du couloir qui donne vers l'extérieur fermée. Le Directeur de l'école suggère d'installer un groom sur cette porte, ce que valident plusieurs membres du conseil. Monsieur VAGLIENTI communiquera de la documentation sur un dispositif kimo pour mesurer la température. Il propose de faire un audit thermique puisque les enseignants déplorent également des températures trop élevées en juin et septembre. Monsieur MOLIERES signale qu'il existe des films thermiques efficaces que l'on peut poser sur les vitres. Enfin, Monsieur DARASSE propose de réaliser une mesure de la

température dans les classes puis de faire intervenir l'entreprise qui a fait l'installation car il pense qu'il y a un problème dans la répartition d'eau dans le circuit.

PING ST PAULAIS
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a répondu à l'invitation du Ping St Paulais qui a reçu une équipe tahitienne. Le Conseil Départemental et la ligue de tennis de table étaient associés à cette manifestation. Pendant une semaine, les bénévoles du ping St Paulais ont accueilli cette délégation pour la pratique du sport et la découverte de notre région.

POLE SANTE
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a annoncé lors du dernier conseil de communauté le projet de création d'un pôle santé à Damiatte. Ainsi, le conseil communautaire a validé la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, aménagement et gestion de maisons médicales » pour que soient reconnues d'intérêt communautaire toute nouvelle maison médicale qui sera créée.
Elle précise qu'une réunion est programmée le 19 janvier 2022 avec différents représentants du corps médical pour faire avancer ce projet.

MANIFESTATIONS LOCALES
Madame le Marie informe le Conseil Municipal que l'exposition sur les céramiques castraises a reçu beaucoup de visiteurs et rappelle l'organisation du marché de Noël le 28 novembre.
Monsieur BESSIOUD a assisté au concours régional organisé par la société de pêche. Les participants étaient nombreux. L'association a remercié la commune pour la subvention accordée pour la pompe qui fait fonctionner l'aérateur.

ACHAT BROYEUR
Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un broyeur sur prise de force. Ainsi les services techniques pourront utiliser le broyat pour le paillage des massifs et se dispenser de les déposer à la déchetterie. Le coût de cet investissement est de 1 000 € ; il est validé par le Conseil Municipal.

CONTRAT SANTE COMMUNALE
Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a validé la reconduction d'un contrat de santé communale avec AXA Assurances. Un contrat de complémentaire santé au tarif avantageux est proposé au Damiattois.

COMMUNICATION LOCALE
Monsieur MOLIERES signale qu'un article est paru dans la Dépêche du Midi pour annoncer l'installation des panneaux signalant le plan d'eau St Charles.
Madame VIDAL indique qu'un autre article est paru sur la restauration de la Stèle Poulidor située près du Château de la Brunié.

PROJET CITY STADE
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les sociétés MEFRAN, HUSSON et ESA Sport ont répondu à la demande de devis publiée sur la plateforme des marchés publics de l'association des Maires pour la fourniture et la pose d'un city stade. Elle sollicite des devis aux entreprises BRESSOLLES TP et SNR pour la plateforme. Monsieur MOLIERES propose de solliciter ALCA TP, société basée à Fréjeville.

COMITE PILOTAGE BATIMENT SOCADAL

Madame le Maire communique aux membres intéressés la date de la prochaine réunion du comité de pilotage pour le devenir du bâtiment Socadal.

Madame PICARD demande à Madame le Maire s'il ne serait pas opportun, en cas d'absence de l'un des membres, de désigner des suppléants pour siéger à ce comité. Elle attend des informations de l'association des Maires pour savoir quel type d'entité pourrait être constitué pour la gestion du bien et le financement des travaux par les deux communes.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22H55.

Mme FADDI Evelyne	*Mme VIDAL Nicole*	*M ROUDET Jérôme*
Mme PICARD Chantal	*M MOLIERES Frédéric*	*Mme ALLETRU Micheline* *Absente avec pouvoir à Mme PICARD*
Mme MAUREL Marie-José	*M DARASSE Didier*	*M BESSIOUD Philippe*
Mme JACONO Corinne	*M DOMINGUEZ Olivier*	*Mme BRET Magalie*
Mme MAUREL Pascale	*M PRADES Pascal*	*M VAGLIENTI Julien*